

Image not found or type unknown



Renouvellement de la carte de séjour

Par **nisso63**, le **04/10/2010** à **19:29**

Bonjour, rnj'étais fille au pair durant l'année 2009-2010 rn2010-2011 j'ai effectué mon inscription à l'université en L3rnj'ai déposé mon dossier de renouvellement de carte de séjour, vu que j'avais déjà un titre d'un an avec mention étudiant 2009-2010rnla préfecture me convoque, pour mon dossierrnrnje voudrai savoir, si en tant que fille au pair l'année dernière, j'ai le droit de poursuivre des études cette année, sachant que j'ai déjà mon inscription pour cette annéernrnm merci